

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

Objet : DEFINITION D'UN PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE FENETRES AU RELAIS DE THEZILLIEU ET A L'ECOLE DE CORMARANCHE

Séance du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-huit heures et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
FORAY Gaëlle pouvoir Madame Corinne BOYER
GUILLERMET Maria pouvoir Monsieur Le Maire
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 23 présents et 6 pouvoirs - 29 votants

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'évolution du prix des combustibles, le coût du chauffage des bâtiments communaux représente une charge importante pour la commune.
Pour réduire ce coût, Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable de remplacer les huisseries anciennes des bâtiments par des huisseries double vitrage conformes aux exigences techniques les plus récentes.

Deux bâtiments méritent une attention particulière : l'Hôtel « le Relais de Thézillieu » et le groupe scolaire de Cormaranche-en-Bugey.

- ↳ A l'école de Cormaranche, il conviendrait de remplacer 9 fenêtres et 2 portes.
Il est envisagé le remplacement d'une fenêtre sur deux, les autres ouvertures étant comblées et isolées, ce qui ne devrait pas nuire exagérément à l'éclairage du couloir.
- ↳ Au Relais de Thézillieu, 34 ensembles de menuiserie (7 portes et 27 fenêtres) mériteraient d'être changées.

Le montant de ce programme de travaux est estimé à 76 012,50 €HT.

Pour le financement de ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter l'aide de l'Etat (DETR) et du Département.

Le plan de financement prévisionnel des travaux envisagés s'établit donc comme suit

DEPENSES		RECETTES		
Ecole de Cormaranche : Remplacement de 9 fenêtres et de 2 portes, et comblement de 8 ouvertures	23 012,50 €	DETR	22 804,00 €	30%
Relais de Thézillieu : Remplacement des 34 ensembles de menuiseries extérieures	53 000,00 €	Département de l'Ain	15 202,00 €	20%
		Autofinancement Commune	38 006,50 €	50%
TOTAL HT	76 012,50 €	TOTAL HT	76 012,50 €	100%

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** le remplacement des huisseries anciennes de l'Hôtel « le Relais de Thézillieu » ainsi que le groupe scolaire de Cormaranche-en-Bugey par des huisseries double vitrage conformes aux dernières normes selon le programme ci-avant présenté
- **VALIDE** le plan de financement tel que proposé
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'aide des différentes collectivités pour le financement de cette opération
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE
AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire
Philippe EMIN

